



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Naturalisation des étrangers en première ligne de la covid-19

Question écrite n° 38981

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'intérieur sur la reconnaissance par l'État de l'engagement des personnes qui ont pris une part active dans la lutte contre la covid-19. En septembre 2020, la ministre déléguée à la citoyenneté a donné instruction aux préfetures d'« accélérer » et de « faciliter » l'accès à la nationalité française pour les ressortissants étrangers en « première ligne » lors du pic de la pandémie de covid-19 et qui ont « contribué activement » : professionnels de santé, infirmiers, médecins, manutentionnaires, agents de sécurité ou d'entretien, gardes d'enfants, caissiers, aides à domicile, éboueurs. L'instruction envoyée aux préfets leur permet notamment d'utiliser la notion de « services rendus importants » pour réduire à deux ans, au lieu de cinq, la durée minimale de résidence en France exigée. Il souhaite connaître l'avancée des engagements pris par le Gouvernement sur cette question de la naturalisation des étrangers en première ligne de la covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38981

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4170

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)